CCAS-2026-001

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260213-DEL2026_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REG… DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	6

Séance du 13 février 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 13 février, le Centre Communal d'Actions Sociales de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Président du CCAS.

Date de la convocation

09/02/2026

Présents : Jean-Luc TANNEAU, Laure VOLANT, Patricia TAVERNIER, Lénaïg LOPERE, Maryvonne CHARLOT, Patricia RABEC.

Absents excusés avec procuration : Françoise LE GOFF

Absents : Danièle GLEHEN, Jocelyne LAURENT, Gaëlle LE CORRE

N° acte : Del2026-001

Objet : Approbation du compte Financier Unique 2025 du budget Annexe CCAS

Le compte Financier Unique constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les comptes de gestion 2025 n'appellent ni observation, ni réserve de la part du comptable.
Aussi, il est proposé au Conseil d'administration :

D'APPROUVER

- Le Compte Financier Unique du budget annexe CCAS 2025 dressé par M. le Trésorier & la Commune

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide :

D'APPROUVER

- Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe CCAS dressé par M. le Trésorier & la Commune

Monsieur le Président s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Fait au Guilvinec, le 16 février 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT DU CCAS,
M. Jean-Luc TANNEAU



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.leguilvinec.com